



# Fiche de poste

## PSYCHOMOTRICIEN

### EHPAD LA ROSE DES VENTS

Numéro: FPS0134 Version : 1

Rédigée par : S. BESNARD, CDS  
O. JAFFARD, Directrice adjointe  
Validée par : E ; TOUCHE

Enregistrée à la DRH le : 28/10/2019

Mise à jour le :

Intitulé du métier	Code métier
PSYCHOMOTRICIEN(NE)	05I70
Famille	Sous famille
SOINS	Soins en rééducation
Pôle de rattachement	UF de rattachement
POLE GERONTOLOGIQUE	UF 1514 - EHPAD ROSE DES VENTS
Grade	Poste n° / Quotité
Psychomotricien	Poste n° 100 %
<b>Présentation de l'unité :</b>	EHPAD La Rose des Vents 31 bis rue d'Orléans 28800 BONNEVAL Accueil de 125 résidents avec un PASA de 14 places.
<b>Constitution de l'équipe :</b>	Equipe pluridisciplinaire : médecin coordonnateur, cadre, IDE, AS, AMP, ASG, ASH, animateur, ...
<b>Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles :</b>	Liaisons hiérarchiques : DRH-DDS - Cadre supérieur de santé - cadre de santé Liaisons fonctionnelles : médecin coordonnateur, médecins traitants, équipe pluridisciplinaire.
<b>Description du poste :</b>	- Accompagner le résident à (re)trouver son équilibre psycho-corporel. - Participer à la prévention, au diagnostic et aux soins de la personne souffrant de difficultés psychologiques ou motrices exprimées sur le plan corporel.
<b>Missions principales :</b>	- Réaliser une observation psychomotrice initiale permettant de révéler les troubles des fonctions tels que: le schéma corporel, l'image du corps, la régulation tonico-émotionnelle, l'organisation spatio-temporelle, le graphisme, la motricité globale et fine, l'organisation praxique et la coordination, la latéralité et les capacités cognitives. ... - Élaborer un projet thérapeutique individualisé avec un contrat de soin validé par le résident. - Choisir avec l'usager les médiations thérapeutiques adaptées afin de lui permettre la plus grande autonomie psychomotrice possible. - Proposer des activités individuelles et de groupe. - Participer aux soins de nursing avec le soignant pour des prises en soins spécifiques (opposition aux soins, douleur, angoisses...). - Savoir communiquer avec l'équipe sur l'amélioration des pratiques au vue des besoins des résidents. - Mettre en place des repas thérapeutiques et accompagnements autour des repas. - Collaborer avec les médecins et les professionnels libéraux (kinésithérapeutes). - Participer aux temps d'échanges d'équipe (transmissions, synthèses...) - Évaluer et suivre des résidents pris en soin au PASA. - Accompagner des ASG du PASA dans les activités et la mise en place de nouveaux projets. - Tracer les actes réalisés et les évaluations dans le dossier patient informatisé. - Se former et participer à l'encadrement pédagogique d'étudiants. - Réalisation d'études et de travaux de recherches
<b>Compétences requises :</b> <b>Formation et/ou qualification</b> <b>Connaissances particulières :</b> <b>Qualités professionnelles :</b>	<b>Formation et qualification :</b> - Diplôme d'Etat de psychomotricien. - Formation (s) en gérontologie souhaitée. <b>Compétences requises :</b> - Appétence pour la gériatrie et la géronto-psychiatrie.
<b>Qualités requises :</b>	- Être en capacité de travailler en équipe : x Posséder une connaissance précise des limites de sa fonction et s'intégrer dans une dimension pluridisciplinaire. x Accepter les décisions prises en équipe et les intégrer au projet psychomoteur. x Posséder des capacités d'écoute, de communication, d'argumentation et savoir les mobiliser. - Développer un esprit critique et être force de propositions dans les actions au regard de l'évaluation quotidienne du résident. - Posséder une capacité d'écoute psychocorporelle, une disponibilité au résident et à l'équipe. - Adapter les méthodes et les instruments d'évaluation aux personnes dépendantes. - Développer des connaissances institutionnelles.
<b>Missions transversales</b>	- Participer à des comités institutionnels en lien avec les compétences professionnelles : CREX avec la prévention des chutes, CLAN, CLUD... - Participer à des EPP en lien avec les compétences professionnelles. - Participer au groupe d'échange entre psychomotricien de l'établissement ou réseau départemental.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

<b>Horaires de travail du poste :</b> <input type="checkbox"/> Poste de jour <input type="checkbox"/> Poste de nuit sur l'amplitude horaire : 9 h 00 à 17 h30	<b>Résidence administrative :</b> <input type="checkbox"/> Bonneval <input type="checkbox"/> Chartres <input type="checkbox"/> Chateaudun <input type="checkbox"/> Le Coudray <input type="checkbox"/> Lucé <input type="checkbox"/> Morancez <input type="checkbox"/> Nogent le Rotrou
<b>Relationnel dans la poste de travail</b> <input type="checkbox"/> Travail seul <input type="checkbox"/> Travail en équipe <input type="checkbox"/> Travail au contact du public	<b>Astreintes :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Périodicités de l'astreinte :
<b>Déplacements liés au poste de travail</b> <input type="checkbox"/> Agglomération <input type="checkbox"/> D'un site à l'autre Autres (préciser)	<b>Type de véhicule utilisé :</b> <input type="checkbox"/> VL <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> Engins <input type="checkbox"/> Fourgon Autres (préciser) :
<b>Véhicule lié au poste de travail :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<b>Permis pour le poste de travail :</b> <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> BE <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> CE <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> DE <input type="checkbox"/> CACES

## SURVEILLANCE MEDICALE

<b>Surveillance médicale renforcée :</b> (voir annexe) <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<b>Risques associés au poste :</b>
<b>Vaccinations obligatoires :</b>	<b>Vaccinations recommandées :</b>

## PROTECTION INDIVIDUELLE MISE A DISPOSITION

DESIGNATION	Qté	Précisions	DESIGNATION	Qté	Précisions

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### \* Texte de référence :

TITRE I – Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (loi Le Pors)

TITRE IV – Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

### - Remarques :

\* Cette fiche de poste est susceptible d'évoluer au gré des modifications de l'organisation du service et de l'évolution des activités de l'établissement sans qu'une version corrective papier ne soit obligatoirement élaborée (le document actualisé est disponible en permanence sur la Gestion Documentaire)

\* L'agent est recruté au nom de l'établissement, et non au seul bénéfice d'un pôle, d'un service, d'un site, d'une résidence ou d'un bâtiment.

\* En ce sens, il peut être appelé à réaliser occasionnellement ses missions sur un autre site que celui correspondant à son affectation habituelle.

\* Pour des raisons de continuité de service, il peut également être demandé à l'agent, détenteur uniquement de son grade et non de son poste, de réaliser temporairement ses missions et activités métiers sur un autre site et au profit d'un autre pôle ou d'un autre service. Pour les mêmes raisons de continuité de service, et en fonction de son site d'affectation principale (secteur médico-social notamment) l'agent peut être sollicité lors de cas de force majeure (plan blanc, évènementiel, ...)

\* En tant qu'agent de l'établissement, une participation active aux différentes réunions en place au sein du service, du pôle et/ou de l'institution pour lesquelles sa présence est requise est attendue

\* La présente fiche de poste ne vise à aucune exhaustivité de missions, de tâches ou d'activités. Sa lecture s'effectue en lien avec les textes réglementaires régissant le métier, le référentiel métier-compétences et les référentiels de formation en vigueur. Une activité demandée à un agent et qui ne ferait pas partie de la présente fiche de poste ne saurait être opposée par ce dernier si celle-ci correspond au cadre réglementaire et professionnel décrit par les autres documents cités précédemment.

- L'agent recruté s'engage à suivre les formations qui lui seront proposées par le service formation.

**Fiche de poste remise à :**  
**Le :**

**Signature de l'agent :**

## ANNEXE POUR DETERMINATION DU SUIVI MEDICAL ET DES RISQUES

Risques professionnels	Type de suivi	Références du Code du travail
Travailleurs âgés de moins de 18 ans	Suivi individuel non renforcé <b>Visite d'information et de prévention avant l'affectation sur le poste</b>	C. trav., art. R. 4624-18
Travail de nuit	Suivi individuel non renforcé <b>Visite d'information et de prévention avant l'affectation sur le poste</b>	C. trav., art. R. 4624-18
Risque biologique (agents biologiques du groupe 2)	Suivi individuel non renforcé <b>Visite d'information et de prévention avant l'affectation au poste</b>	C. trav., art. R. 4426-7
Champs électromagnétiques	Suivi individuel non renforcé <b>Visite d'information et de prévention avant l'affectation au poste</b>	C. trav., art. R. 4453-8 et R. 4453-10
L'amiante	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4624-23
Plomb dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4624-23
Agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction mentionnés à l'article R. 4412-60	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4624-23
Agents biologiques des groupes 3 et 4 mentionnés à l'article R. 4421-3	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4624-23
Rayonnements ionisants	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4624-23
Risque hyperbare	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4624-23
Au risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4624-23
Jeunes de 15 ans au moins et moins de 18 ans affectés aux travaux interdits susceptibles de dérogation	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4153-40
Autorisation de conduite	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. Art R4323-56
Habilitation électrique	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4544-10
Liste fournie par l'employeur*	"S.I.R" Suivi individuel renforcé	C. trav., art. R. 4624-23

### Siège social

32 rue de la Grève  
28800 Bonneval

*tél. 02 37 44 76 00*  
*fax. 02 37 44 76 82*  
*www.ch-henriey.fr*